

Un mât de mesure de vent à Brux

Vous l'avez sans doute remarqué, depuis quelques jours est installé à proximité de la départementale D7, un mât de mesure anémométrique.

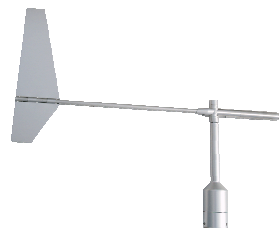
Description de l'installation

Ce mât de mesure d'une hauteur totale de 86 mètres, est équipé de plusieurs instruments de mesure :



Des anémomètres (4) : ces instruments permettent de mesurer la vitesse du vent à différentes hauteurs (85m, 60m et 30m). Les 2 premiers anémomètres sont installés tout en haut du mât. L'analyse des données de l'anémomètre permet d'évaluer la puissance des vents sur le site et de préciser le potentiel éolien du secteur.

Des girouettes (2) qui indiquent la direction du vent dominant. Elles sont disposées à 59 et 80m. L'ensemble des mesures doit permettre d'aboutir à la création de la rose des vents du site qui permet de présenter graphiquement d'où viennent les vents dominants et avec quelle fréquence. Cette analyse sert ensuite de base pour valider la production envisageable.



Le mât est également équipé d'un système d'acquisition de données qui permet l'enregistrement en continu des mesures, d'une sonde de température et de pression, d'un parafoudre, d'un balisage diurne (couleur rouge et blanche du mât) et nocturne (lumières au milieu et en haut du mât).

Le mât est installé pour une durée minimale d'un an.

Le projet éolien

En 2009, la commune de Brux s'est engagée dans l'étude d'un projet éolien au côté de la société RP Global France. La première étape du projet a été la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE), démarche portée par Le Syndicat Mixte du Pays Civrasiens. Cette étape devait permettre aux services de l'Etat de se prononcer sur la création de zones favorables au développement éolien, notamment sur la commune de Brux. La zone située sur la commune de Brux a été déclarée favorable au développement éolien par un arrêté préfectoral du 5 Octobre 2011.

La Loi Brottes votée en mars 2013 a cependant supprimé cette étape de la procédure de développement éolien. En revanche, chaque région a réalisé un document de planification pour le développement des énergies renouvelables (Schéma Régional Climat Air Energies) qui identifie les secteurs favorables au développement de l'éolien en fonction des contraintes techniques, humaines, écologiques, paysagères...

Dans ce document, approuvé par arrêté du Préfet de Région le 17 juin 2013, la zone d'étude proposée sur Brux se situe dans une zone identifiée comme favorable au développement de l'éolien.

En Juillet 2013, la société RP Global a démarré l'étude d'impact environnemental menée par le bureau d'étude ENCIS. Durant les 18 mois de cette étude, RP GLOBAL a communiqué sur ce projet auprès de la population par différents moyens : Réunion publique, réunion du Comité Local de Suivi, animation devant les élèves de l'école primaire, exposition à la mairie de Brux. Le projet éolien La Plaine de Nouaillé est le fruit d'une longue collaboration entre les élus et les habitants de la commune de Brux, et la société RP Global.

Les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter ont été déposées auprès des administrations compétentes en février 2015. Une enquête publique aura lieu en fin d'année 2015. A cette occasion, chacun pourra venir consulter le dossier et donner son avis sur le projet.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le chef de projet, Mr Sébastien Vouillon, au 03 20 21 84 67.